

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-neuvième session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 18 – 21 avril 2011

Rapports régionaux

AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD ET CARAIBES

1. Le présent document a été préparé par les représentantes régionales M^{me} Dora Ingrid Rivera et M^{me} Mariana Mites et la suppléante M^{me} Adriana Rivera .

2. Informations générales

- a) Nom des représentantes: Dora Ingrid Rivera (Costa Rica), Mariana Mites (Equateur)
- b) Nom des suppléants: Adriana Rivera (Colombie) et Kenneth Richardson (Bahamas)
- c) Nombre de Parties de la région: 31
- d) Nombre de Parties qui ont répondu à la demande d'information: 14 (Argentine, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, Guatemala, Nicaragua, Panama, Pérou, République dominicaine, Suriname, Uruguay et Venezuela)

Le présent document a été élaboré d'après les réponses des Parties, en conservant l'information la plus pertinente du point de vue du règlement: l'information complète se trouve en annexe 2. La demande était accompagnée d'un formulaire mis au point par la Présidente du Comité pour les plantes aux fins de compiler l'information pertinente et d'élaborer le Répertoire régional des jardins botaniques (annexe 1); le courrier a été envoyé à deux adresses au moins par pays de la région, avec deux rappels.

3. Répertoire de spécialistes des questions CITES relatives aux plantes

Voir l'annexe 1 du présent document.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

4. Activités menées à bien:

a) Commerce important

COLOMBIE

La Colombie a répondu à la demande d'information du PNUE en ce qui concerne *Swietenia macrophylla*, indiquant que cette espèce ne peut pas faire légalement l'objet de commerce car elle est classée menacée dans le Livre rouge des plantes de la Colombie.

EQUATEUR

Depuis quatre ans, *Swietenia macrophylla* fait l'objet d'une interdiction d'exploitation. Cette année, la période d'interdiction imposée par le Ministère de l'environnement se termine.

NICARAGUA

Actuellement, l'acajou fait l'objet d'une interdiction pour une période de 10 ans, ce qui signifie qu'il y a eu une diminution considérable des exportations de cette espèce; seule a été autorisée l'exportation de bois abattu par l'ouragan Félix, qui a au préalable été dûment inventorié.

VENEZUELA

Il est indiqué que l'exploitation, l'utilisation et tout autre type d'intervention concernant les arbres de l'espèce *Swietenia macrophylla* sont interdits sur tout le territoire national en application de la résolution 217 du 23/06/2006, publiée au Journal officiel n° 38.443 le 24/05/2006.

b) Examen des annexes

ARGENTINE

Annexe II: Conformément aux résultats de la 15^e session de la Conférence des Parties, l'espèce *Bulnesia sarmientoi* a été transférée de l'Annexe III à l'Annexe II.

Annexe I: *Podocarpus parlatorei*, après une évaluation en vue d'un éventuel transfert de l'Annexe I à l'Annexe II, a été maintenu à l'Annexe I.

GUATEMALA

Un projet d'étude de l'état des populations des espèces endémiques du Guatemala *Tillandsia harrisii* et *Tillandsia xerographica*, toutes deux inscrites à l'Annexe II de la CITES, a été approuvé et sera financé avec des fonds du projet CITES – CCAD/DOI.

PEROU

L'autorité scientifique CITES du Pérou, le Ministère de l'environnement, a chargé le Musée d'histoire naturelle de l'Université nationale de San Marcos d'examiner les annexes CITES et la base de données du PNUE – WCMC aux fins de mettre à jour la liste des espèces végétales sauvages présentes au Pérou et inscrites aux annexes CITES.

c) Projets CITES dans la région

BRESIL

En octobre 2009, conjointement avec l'*Organización del Tratado de Cooperación Amazónica* (OTCA-Organisation du traité de coopération amazonienne), un atelier régional a réuni les organes de gestion et autorités scientifiques pour les plantes CITES des pays membres de l'OTCA. Cet atelier avait pour objectif général de préparer des mesures conjointes en matière de gestion d'espèces de plantes inscrites aux annexes CITES pour renforcer le contrôle et le suivi dans une perspective régionale. De cet atelier ont émané plusieurs recommandations et propositions pour un travail régional conjoint.

COLOMBIE

Le Brésil et la Colombie sont en train de préparer une proposition d'élaboration de matériel d'appui pour l'identification d'espèces produisant du bois.

L'estimation de la répartition actuelle de *Cedrela odorata* en Colombie a progressé, de même que l'étude sur la présence de *Dalbergia retusa*. Pour *Cedrela odorata*, une carte de l'aire de répartition historique et une autre carte de l'aire de répartition actuelle de l'espèce ont été préparées. En ce qui concerne *Dalbergia retusa*, aucune population naturelle n'a été trouvée sur le territoire colombien et il n'y a trace d'aucun rapport ni d'aucune preuve de commercialisation de cette espèce dans le pays.

COSTA RICA

Sous l'égide de la CCAD a été menée à bien une étude des listes CITES pour la région; un document a été publié contenant les Listes d'espèces animales et végétales CITES pour l'Amérique centrale et la République dominicaine (sous forme imprimée et numérique) distribuées à la CoP15.

L'étude intitulée "*Etat de la population et commerce de Cedrela odorata L. et Dalbergia retusa Heml. au Costa Rica*" a été réalisée. Les résultats mettent en évidence l'état de la population des deux espèces avec des cartes de l'aire de répartition; le niveau de commerce a été évalué.

EQUATEUR

Un projet CITES de formation pour les services de lutte contre la fraude aux frontières est en train d'être mis sur pied, conjointement avec le Pérou, pour renforcer les contrôles du commerce entre les deux pays.

GUATEMALA

Validation de la méthodologie et des résultats de la phase I de l' "*Inventaire national intégré des espèces de: Swietenia macrophylla, Cedrela odorata et Dalbergia cubilquitzensis au Guatemala*", dans le cadre de la CITES.

Elaboration de l'étude intitulée "*Tableaux nationaux de conversion volumétrique du bois en grumes, sur pied, en bois sciés par qualité selon les règles internationales de classification du bois –NHLA– de Swietenia macrophylla*", conformément au plan d'action de la CITES pour l'espèce.

NICARAGUA

Deux projets régionaux ont été menés à bien sur le thème de la CITES: Valorisation économique du commerce des espèces CITES et examen et actualisation des listes d'espèces CITES.

PEROU

A Lima, le 10 septembre 2010, les résultats de l'évaluation des populations de *Cedrela odorata*, dans le cadre du projet UNALM – OIMT PD 251/03 REV. 3 (F), ont été présentés aux décideurs, négociants en bois, experts, afin que les études puissent être reproduites pour d'autres espèces.

SURINAME

Plan d'action pour *Cedrela odorata* au Suriname. Objectifs: 1. Mener à bien une enquête sur la présence de *Cedrela odorata*, *Dalbergia retusa*, *Dalbergia granadillo* et *Dalbergia stevensonii* au Suriname. 2. Evaluer les populations de ces espèces en tenant compte, entre autres, de la répartition, de la couverture, de la densité, de la structure des tailles, de la dynamique de régénération et des changements dans les modes d'occupation des sols. 3. Rassembler l'information relative à l'exportation, aux volumes et aux produits des espèces mentionnées.

VENEZUELA

Dans les projets CITES pour la région, il y a une proposition d'élaboration d'un manuel d'identification des espèces CITES dans le contexte de l'*Organización del Tratado de Cooperación Amazónica* (OTCA -- Organisation du traité de coopération amazonienne).

d) Enregistrement de pépinières

ARGENTINE

A ce jour, huit pépinières sont enregistrées.

EQUATEUR

L'Equateur n'a pas de pépinières enregistrées par le Secrétariat CITES mais quatre pépinières commerciales enregistrées par le Ministère de l'environnement exportent des orchidées.

PEROU

Le Pérou a enregistré des pépinières qui reproduisent artificiellement des spécimens d'espèces de plantes figurant à l'Annexe I du genre *Phragmipedium* de la famille Orchidaceae.

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Actuellement, il y a 29 pépinières enregistrées qui reproduisent des plantes ornementales.

e) Registre des institutions scientifiques

ARGENTINE

Il y a 10 institutions scientifiques enregistrées (http://www.cites.org/common/reg/s_si.html).

EQUATEUR

L'Equateur a 11 institutions enregistrées, des autorités scientifiques CITES dont 6 institutions possèdent des herbiers et des spécialistes des plantes.

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Institutions scientifiques enregistrées pour les plantes: le Jardin botanique national Dr Rafael Moscoso Puello.

f) Autres activités

BRESIL

Le Brésil travaille à l'application d'un système électronique d'enregistrement des institutions scientifiques afin de donner effet à la résolution Conf. 11.15.

EQUATEUR

Un processus d'inscription au registre forestier a été entamé pour les arbres plantés, les plantations, la régénération naturelle et les forêts indigènes afin d'obtenir un registre fiable des espèces existantes, aussi bien du point de vue du volume que de la superficie de *Swietenia macrophylla* et de *Cedrela odorata* dans chaque province du pays.

NICARAGUA

Deux projets communautaires d'établissement de systèmes agroforestiers dans les aires protégées de Mirafior Moropotente et Tepesomoto la Pataste sont en cours d'application et ont pour but d'améliorer les écosystèmes forestiers pour l'amélioration de la qualité de vie des communautés.

PEROU

La réunion régionale préparatoire des pays membres de l'OTCA pour la CoP15 de la CITES a eu lieu à Lima du 24 au 26 février 2010. Y ont assisté les représentants de la Bolivie, du Brésil, de la Colombie, de l'Equateur, du Guyana, du Pérou, du Suriname et du Venezuela avec l'appui de l'*Organización del Tratado de Cooperación Amazónica* (OTCA -- Organisation du traité de

coopération amazonienne). Les principales propositions d'amendement présentées par les pays de la région ont été examinées de même que les questions stratégiques, l'application et l'interprétation de la Convention. En outre, les activités à réaliser sur le thème de la CITES avec l'appui de l'OTCA ont été définies.

L'autorité scientifique CITES a élaboré les avis de commerce non préjudiciable pour les populations de *Swietenia macrophylla* en vue d'établir les quotas d'exportation pour 2009 et 2010.

Le Pérou a un système informatique qui permet d'accéder, depuis le web, à l'information sur les permis CITES concernant l'acajou, sur le portail du Ministère de l'agriculture (www.minag.gob.pe), page de la *Dirección General Forestal y de Fauna Silvestre* ou directement à l'adresse électronique (<http://www.minag.gob.pe/dgffs/>).

SURINAME

Programme forestier national: En 2009, la FAO a commencé à financer le renforcement de l'activité forestière nationale au Suriname et l'on prévoit qu'en l'espace de trois ans, des projets auront été élaborés pour appuyer l'application de la politique forestière nationale.

5. Activités de renforcement des capacités

a) Formation sur des thèmes CITES

ARGENTINE

Cours de formation pour les autorités douanières, les forces de sécurité, les universités et le grand public.

BRESIL

En octobre 2010, 28 techniciens de l'IBAMA ont été formés à l'identification des espèces de plantes ne produisant pas de bois et d'animaux inscrites aux annexes CITES. Pour les espèces produisant du bois, 49 fonctionnaires de l'IBAMA ont suivi un cours de formation d'une durée de 120 heures et 17 fonctionnaires de la police fédérale un cours de formation d'une durée de 40 heures.

COSTA RICA

Ateliers de formation pour les fonctionnaires du gouvernement, les douanes, la police, les juges et responsables de la quarantaine. "Atelier du programme et guide pour la gestion des animaux sauvages saisis". Décembre 2010. *Humane Society International* DOI-Etats-Unis.

CUBA

Des ateliers de conférence et tables rondes ont eu lieu sur les thèmes de la CITES et des plantes lors d'événements organisés au Jardin botanique national (orchidées). Avec l'appui du Ministère du commerce extérieur, tous les directeurs d'entreprises enregistrées pour l'importation de bois ont été formés aux thèmes CITES et en particulier aux nouveaux règlements sur *Cedrela odorata*, issus de la CoP15 et de l'inscription à l'Annexe III de nouvelles espèces produisant du bois.

EQUATEUR

Des ateliers de formation ont eu lieu sur les thèmes suivants: enregistrement de collections, prévention du trafic international des espèces sauvages, formation CITES pour les entités de contrôle aux frontières, formation CITES pour la Poste nationale, formation sur la Convention CITES pour les fonctionnaires du ministère public, la *Corporación aduanera* et le *Servicio de vigilancia Aduanera* en ce qui concerne *Cedrela odorata* et l'acajou, ainsi que divers ateliers de formation pour les fonctionnaires du Ministère de l'environnement des différentes provinces.

GUATEMALA

Le Département de l'intérieur des Etats-Unis (DOI), en coordination avec la *Comisión Centroamericana de Ambiente y Desarrollo* (CCAD) et l'appui du Secrétariat CITES, a mis au point un

programme de formation pour renforcer les capacités des autorités chargées d'appliquer la CITES, y compris les services de lutte contre la fraude et d'autres agences et organisations. Il s'agissait d'améliorer l'application de la CITES à l'échelon national et régional. Entre mai et septembre 2010, ont eu lieu cinq ateliers et cours de formation et divulgation de l'information relative aux généralités sur l'utilisation durable d'espèces CITES et les procédures de contrôle douanier pour le commerce de ces espèces; ils s'adressaient aux administrateurs et agents des douanes de la *Superintendencia de Administración Tributaria*, aux employés du ministère public et à l'organe judiciaire. L' "Atelier sur les procédures d'inspection des envois d'espèces produisant du bois inscrites à la CITES" a été organisé avec l'appui du *Consejo nacional de Areas Protegidas* (CONAP) et de l'*Asociación de Comunidades Forestal de Peten* (ACOFOP).

NICARAGUA

Des ateliers de formation sur l'application de la CITES ont été proposés aux institutions qui ont un intérêt direct en matière de contrôle du commerce aussi bien légal qu'illégal des espèces de plantes sauvages comme la *Dirección General de Aduanas*, le *Centro de Trámites para las exportaciones*, la police, l'armée, et la *Procuraduría y Fiscalía Ambiental*.

PEROU

Programme de renforcement des capacités des services de lutte contre la fraude et des acteurs concernés par le contrôle des plantes et animaux sauvages menacés inscrits à la CITES. Dans le cadre de ce programme, un cours-atelier de formation sur la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a été organisé pour le personnel de la police nationale du Pérou; dans ce cours, des aspects généraux de la Convention ont été enseignés, l'établissement des normes, la taxonomie et la nomenclature des espèces CITES, le contrôle et l'identification ainsi que la manipulation de plantes et d'animaux sauvages. Il y a également eu des ateliers sur les expériences en sylviculture et d'identification de bois commerciaux du Pérou ainsi que sur des techniques d'établissement des cubages et de contrôle forestier.

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Deux ateliers de renforcement des capacités ont été organisés pour les autorités chargées de l'application de la CITES en République dominicaine, dans le cadre du DOI/CCAD/CITES. Nous devons continuer la formation sur l'application de la CITES.

- b) Formation aux avis de commerce non préjudiciable (ACNP)

COSTA RICA

Participation à l'ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES SUR LES AVIS DE COMMERCE NON PREJUDICIABLE EN AMERIQUE CENTRALE ET EN REPUBLIQUE DOMINICAINE, Saint-Domingue, novembre 2010. CCAD-DOI-Etats-Unis.

Participation à l'Atelier régional CITES pour l'Amérique centrale et du Sud. Renforcement de la capacité d'application de la CITES pour garantir la gestion durable des espèces sauvages et le commerce non préjudiciable. Bogota, Colombie, décembre 2010. Secrétariat CITES.

EQUATEUR

Participation à la réunion qui a eu lieu à Bogota, Colombie, au mois de décembre et où il a été question des avis de commerce non préjudiciable. Un atelier de formation a été programmé pour les autorités scientifiques sur ce thème durant la deuxième semaine de février.

GUATEMALA

Participation à l'ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES SUR LES AVIS DE COMMERCE NON PREJUDICIABLE EN AMERIQUE CENTRALE ET EN REPUBLIQUE DOMINICAINE, Saint-Domingue, novembre 2010. CCAD-DOI-Etats-Unis.

NICARAGUA

Participation à l'atelier régional sur les avis de commerce non préjudiciable qui a eu lieu en République dominicaine, avec l'étude de cas sur le commerce de l'acajou comme thème pour les travaux de groupe.

PEROU

Du 13 au 15 septembre 2010, à Lima, a eu lieu l'Atelier annuel de coordination et de renforcement des capacités des experts scientifiques CITES – Pérou qui avait pour thème principal l'élaboration des avis de commerce non préjudiciable. A cet atelier ont assisté les différents spécialistes accrédités par le Ministère de l'environnement dont le travail appuie l'élaboration des différents avis préalables à l'émission des permis d'exportation CITES.

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Organisation de l'atelier international sur les avis de commerce non préjudiciable (ACNP), du 15 au 18 novembre 2010, par la CCAD/DOI.

c) Autres activités

BRESIL

En octobre 2010 a été créé le comité technique scientifique pour l'espèce *Aniba rosaeodora*. Ce comité se compose de chercheurs et de spécialistes de l'espèce ainsi que de représentants de l'industrie. L'objectif est d'aider l'autorité scientifique à prendre des décisions concernant l'autorisation des plans de gestion ainsi que pour d'autres thèmes touchant cette espèce. Il y a également eu des réunions du comité technique scientifique pour l'acajou dans le but d'évaluer un plan de gestion. Elaboration d'un DVD intitulé "*CITES – importance et fondamentaux: aide au financement – PLANTES*". Ce DVD a été distribué pour le financement d'IBAMA. Elaboration d'un manuel d'identification des bois semblables à l'acajou (clé illustrée pour l'identification anatomique sur le terrain). Elaboration d'une clé électronique d'identification macroscopique d'espèces produisant du bois.

NICARAGUA

Le réseau régional d'inspecteurs et de procureurs de l'environnement pour le contrôle du commerce des espèces sauvages a été formé.

d) Contacts avec des spécialistes et/ou des ONG

ARGENTINE

L'Argentine consulte de manière assidue des spécialistes de différentes institutions, qu'il s'agisse d'autorités scientifiques ou d'ONG.

COSTA RICA

Humane Society International; Asociación Preservacionista de Flora y Fauna (APREFLOFAS); TRAFFIC; BirdLife; WWF; Widecast; WHMSI

GUATEMALA

Contacts principaux: *Herbario BIGU de la Universidad de San Carlos de Guatemala, Centro de Datos para la Conservación de la Universidad de San Carlos de Guatemala, FUNDACIÓN NATURALEZA PARA LA VIDA – NPV, RAINFOREST ALLIANCE*

PANAMA

Université de Panama, *Smithsonian Tropical Research Institute (STRI)*

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Grupo Jaragua

6. Difficultés d'application rencontrées dans le pays

a) Thèmes de conservation

BRESIL

Manque d'information concernant les données sur la conservation *in situ* des espèces produisant du bois. Manque de fonctionnaires en divers points de sortie d'espèces CITES.

EQUATEUR

En Equateur, il y a des problèmes de contrôle des orchidées car il est difficile de distinguer les orchidées provenant de la nature. Il faudrait connaître la liste des orchidées qui sont difficiles ou impossibles à reproduire pour améliorer les contrôles.

PEROU

Il est nécessaire de conduire des études sur la phénologie de *Swietenia macrophylla* et *Cedrela odorata* dans le contexte du changement climatique. De même, il importe de conduire des études sur la gestion de la régénération naturelle et en plantations pures et mixtes.

Contrôle: Le Pérou s'est engagé à une gestion transparente des populations d'acajou et, de ce fait, réalise 100% de vérifications des arbres déclarés dans les plans de gestion; des membres du personnel se consacrent exclusivement à ces activités et un pourcentage élevé du budget de l'organe de gestion est uniquement consacré au suivi des populations d'une espèce: *Swietenia macrophylla*.

REPUBLIQUE DOMINICAINE

La République dominicaine a défini sa politique de conservation des ressources naturelles et a créé de nouvelles aires dans le réseau national d'aires protégées qui font l'objet d'études en vue d'inventaires et de suivis.

b) Thèmes techniques

COSTA RICA

Application des études du commerce non important.

EQUATEUR

L'Equateur n'a pas encore d'inventaire de la population de *Cedrela odorata* ni de *Swietenia macrophylla*.

PEROU

Il y a peu de personnel spécialisé en identification des espèces de plantes sauvages. Il est nécessaire de disposer de ressources financières pour le renforcement des capacités au niveau régional en matière de surveillance et de contrôle. Il importe de renforcer la relation et les communications entre les services de lutte contre la fraude, les organes de gestion et l'autorité scientifique CITES. Il serait bon d'éclaircir les compétences fonctionnelles et le développement d'un plan de travail permettant le renforcement de l'application de la CITES à l'échelon national en tant qu'engagement majeur des acteurs dans une vision conjointe. Il est nécessaire d'obtenir davantage d'informations sur l'état des populations d'espèces ne produisant pas de bois inscrites à la CITES de manière à formuler des avis de commerce non préjudiciable.

c) Législation

ARGENTINE

Il est nécessaire de renforcer les normes complémentaires aux règlements CITES.

d) Autres activités

EQUATEUR

Un envoi de spécimens d'orchidées a été saisi aux Pays-Bas. Selon l'autorité scientifique de ce pays, il s'agissait d'orchidées sauvages. Cependant, aucune dénonciation officielle n'a été présentée via notre ambassade qui aurait permis de prendre des sanctions. Toutefois, la réexportation de ces orchidées a été demandée de manière à réaliser les analyses permettant de savoir s'il s'agit ou non d'orchidées sauvages. Cette démarche a pris beaucoup de temps et beaucoup d'orchidées sont mortes.

GUATEMALA

Le principal obstacle rencontré par un pays qui souhaite appliquer avec succès des mesures dans le cadre de la Convention CITES est le manque de ressources financières, en particulier pour qu'aboutissent les projets CITES dans la région: financement pour lancer la phase II de l' "*Inventaire national intégré des espèces de: Swietenia macrophylla, Cedrela odorata et Dalbergia cubilquitzensis au Guatemala*". Financement pour mettre en place les capacités de renforcement de l'application de la CITES au Guatemala.

PANAMA

Il est nécessaire d'assurer une formation en matière d'avis de commerce non préjudiciable. La nécessité d'obtenir un financement pour faire des inventaires des populations d'espèces de plantes menacées est soulignée. Un financement est nécessaire (fonds de coopération, bourses) pour former des ressources humaines spécialistes de certains groupes de plantes (par exemple, des orchidées).

7. Autres thèmes relatifs à la CITES (par exemple: plantes médicinales, arbres produisant du bois, etc.)

ARGENTINE

Certaines institutions ont pris des initiatives concernant des études relatives aux pratiques d'utilisation d'espèces de plantes indigènes dont les populations naturelles diminuent à différents degrés compte tenu de leur utilisation pour la fabrication de boissons, de textiles et de teintures et pour l'herboristerie.

EQUATEUR

Conférences de formation des communautés à l'importance des espèces, des ravageurs et des maladies. Un des résultats du contrôle exercé par la Poste nationale de l'Equateur est le contrôle de graines viables d'espèces endémiques. En 2008, après la formation, il y a eu chaque semaine une saisie. En 2009, les contrôles ont été réalisés tous les trois mois, les employés de la Poste nationale n'acceptaient pas les paquets contenant des échantillons biologiques s'ils n'avaient pas l'autorisation du Ministère de l'environnement et tous les échantillons scientifiques devaient être accompagnés du certificat approprié.

GUATEMALA

Vérification de 160 envois correspondant au total des exportations d'espèces de plantes produisant du bois inscrites à la CITES et qui ont été traités par le CONAP. Participation à la coordination et à la direction du groupe de travail sur l'acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois du Guatemala, comme autorité scientifique pour les plantes produisant du bois au niveau national. Elaboration de la proposition technique du Manuel de procédures pour le commerce international de plantes produisant du bois inscrites aux annexes II et III de la CITES (*Swietenia macrophylla* King, *Swietenia humilis* Zuccarini, *Cedrela odorata* L, *Dalbergia retusa* Hemsl et *Dalbergia stevensonii* Standl). La formation s'adressait au personnel des services responsables de l'application et du respect de la CITES. Création du Bulletin annuel du groupe de travail sur l'acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois du Guatemala.

8. Travaux à réaliser jusqu'à la prochaine session du Comité pour les plantes

ARGENTINE

L'Argentine est en train d'élaborer la fiche technique d'identification de l'espèce *Bulnesia sarmientoi* en consultation avec les pays de l'aire de répartition.

EQUATEUR

L'Equateur souhaite inscrire à l'Annexe III de la CITES *Bursera graveolens* et *Croton lechleri*.

PEROU

L'autorité scientifique CITES est en train de réaliser l'examen des espèces de plantes sauvages péruviennes inscrites aux annexes CITES afin d'enrichir les travaux réalisés par le Secrétariat CITES par l'intermédiaire du WCMC et d'améliorer la base de données sur les espèces qui se trouve sur le site web CITES.

Poursuite de l'application du Plan d'action stratégique pour l'acajou. Enregistrement au Secrétariat des pépinières qui ne figurent pas encore à ce registre. Poursuite du renforcement des capacités des experts scientifiques et des services de lutte contre la fraude.

Cours-atelier binational avec l'Equateur pour les services de lutte contre la fraude. Examen de l'état de conservation du genre *Phragmipedium* (Annexe I), en particulier *P. pearcei*. Mise au point de manuels d'identification.

9. Autres questions

NICARAGUA

En matière de législation, nous avons préparé la proposition d'avant-projet de loi sur les espèces sauvages qui sera présenté à l'assemblée nationale pour approbation. Le projet d'actualisation du décret sur les normes et procédures d'exportation et d'importation de plantes et d'animaux sauvages a été mis en chantier (instrument légal CITES).

URUGUAY

Il n'y a pas eu d'activité commerciale concernant les plantes. Il n'y a pas d'espèces produisant du bois inscrites à la CITES; les orchidées, cactacées et tillandsias ne sont pas importantes pour le commerce. Durant toute l'année, il y a eu une exportation vers l'Italie de gel buvable d'*Aloe arborescens* Millerii provenant de cultivars.